



DESCRIPTION DU POSTE

- I. TITRE** Commissaire d’Athlétisme Canada (deux postes disponibles)
- II. MANDAT**
Le Bureau du commissaire d’Athlétisme Canada fut établi par les membres en juillet 2015 afin de prendre des décisions éclairées et efficaces dans quatre domaines d’activités d’Athlétisme Canada – brevets, sélection, admissibilité, discipline.
- III. COMPÉTENCES REQUISES**
- Expérience antérieure en règlement et résolution de conflits; expérience dans le système sportif canadien considérée comme un atout;
 - Bonne communication afin d’être compris facilement;
 - Bon sens de l’organisation et de la gestion du temps;
 - Confiance dans la prise de bonnes décisions;
 - Bilinguisme considéré comme un atout;
 - Capacité d’être perçu comme raisonnablement neutre lors de conflits impliquant Athlétisme Canada
- IV. RESPONSABILITÉS CLÉS**
- Résolution des appels des athlètes concernant les brevets, la sélection, l’admissibilité, en temps opportune et conformément aux procédures établies lors la création du Bureau du commissaire (AGA de juillet 2015);
 - Examen des plaintes d’infraction au Code de conduite et de déontologie d’Athlétisme Canada.
- V. ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS DU SUCCÈS**
- Résolution rapide et en temps opportun de conflits, perçue comme juste par les intervenants;
 - Résolution efficace de conflits, réduisant au minimum les dommages possibles dans les relations entre athlètes, entraîneurs et Athlétisme Canada;
 - Dossier de résolutions qui enrichit les connaissances et continue l’apprentissage d’Athlétisme Canada et de ses membres, afin de réduire le nombre de conflits futurs.
- VI. RELATIONS CLÉS**
- Conseil d’administration d’Athlétisme Canada;
 - Directeurs et membres du personnel technique d’Athlétisme Canada;
 - Entraîneurs personnels et leurs athlètes;
 - Comité olympique canadien, Comité paralympique canadien, Jeux du Commonwealth Canada
 - IAAF et CIP;
 - Comité de l’équipe nationale d’Athlétisme Canada;
 - Sport Canada (Programme d’aide aux athlètes);
 - PCAA et AthlètesCAN.



VII. DURÉE DU CONTRAT

- a. Mandat d'un an pouvant être renouvelé suite à la révision du Bureau du commissaire par le Conseil d'administration.

VIII. RÉMUNÉRATION

- a. Rémunération calculée sur une base quotidienne.

Veillez envoyer votre candidature à Sylvie.king@athletics.ca, au plus tard le 15 octobre 2015.

